

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du **22 MAI 2018**

**portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Moselle**

**NOR : JUSF1813954A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié, relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2003 autorisant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant nomination de fonctionnaires auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 19 août 2011 portant modification de l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Considérant le courrier n° 2895 du 4 mai 2018 du directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de la Moselle demandant la nomination de M<sup>me</sup> Brigitte VILLA en tant que régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Moselle ;

Considérant le courrier du 7 mai 2018 de M<sup>me</sup> Christelle MACHIN demandant à cesser ses fonctions de régisseur d'avances et de recettes auprès de ladite direction ;

Considérant le courrier du 7 mai 2018 de M<sup>me</sup> Brigitte VILLA demandant sa nomination en tant que régisseur d'avances et de recettes auprès de ladite direction ;

Considérant le courrier HS/SM du 7 mai 2018 du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Est, demandant la nomination de M<sup>me</sup> Brigitte VILLA en tant que régisseur d'avances et de recettes auprès de ladite direction,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M<sup>me</sup> Brigitte VILLA, secrétaire administratif, est nommée, à compter du 7 mai 2018, régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Moselle, en remplacement de M<sup>me</sup> Christelle MACHIN, qui quitte ses fonctions.

## **Article 2**

Compte tenu du montant de l'avance fixé à 14 720 euros et du montant moyen des recettes mensuelles fixé à 200 euros, le montant du cautionnement imposé à M<sup>me</sup> Brigitte VILLA est fixé à 3 800 euros.

## **Article 3**

L'arrêté NOR : JUSF1520367A du 24 août 2015 portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la Moselle est abrogé.

## **Article 4**

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse et le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Est sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait le **22 MAI 2018**

**Pour la ministre,  
et par délégation,  
Par empêchement de la directrice  
de la protection judiciaire de la jeunesse,  
Par empêchement du sous-directeur  
du pilotage et de l'optimisation des moyens,  
Par empêchement de l'adjoint au sous-directeur  
du pilotage et de l'optimisation des moyens,  
Le chef du bureau de la synthèse,**

**Edouard THIEBLEMONT**

